



**VALDELIA**

Accélérateur de secondes vies

---

Produits & matériaux du bâtiment

**Déploiement des  
points de reprise**

FILIÈRE REP PMCB

# PORTRAIT DE LA FILIÈRE DES DÉCHETS DU BÂTIMENT



01

# Feuille de route sur la filière PMCB

---



Valdelia, agréé pour la catégorie 2 mentionnée à **l'article R.543-289** du Code de l'environnement

## 01

### Déploiement

dès 2023 des dispositifs de collecte **en points de reprise**.

## 02

### Mise en place

d'une **progressivité de la prise en charge des tonnages de PMCB** assurant ainsi la meilleure acceptabilité par les parties prenantes.

## 03

### Structuration

d'une **politique de réemploi, de réutilisation, de recyclage et de valorisation des PMCB en fin de vie**.



# Deux grandes catégories de produits et matériaux concernés

## ✓ CATÉGORIE 1 - INERTES

**Produits & matériaux constitués majoritairement en masse de minéraux ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre**

- Béton et mortier
- Chaux
- Pierre types calcaire, granit, grès et laves
- Terre cuite ou crue
- Ardoise
- Mélange bitumineux
- Granulat
- Céramique
- ...

## ✓ CATÉGORIE 2 - NON INERTES

**Produits & matériaux constitués majoritairement en masse de métal, bois, plastiques, laines minérales, plâtre, et menuiseries**

- Eléments de structure, de couverture et de façade
- Revêtements de murs, sols et plafonds
- Produits de menuiserie et d'agencement
- Mortier, enduits, peintures, résines
- plaques ou carreaux de plâtre
- Fenêtres et portes fenêtres, blocs-baie, portes et bloc-portes
- Tubes, tuyaux de canalisation en plastiques
- Isolants
- ...

# Produits & matériaux hors filière REP PMCB

Sont exclus du champ d'application de la REP des déchets du bâtiment :



Terres  
excavées



Déchets  
verts



Déchets issus des  
Travaux Publics



Déchets d'équipements  
électriques et électroniques



Déchets  
diffus spécifiques



Déchets d'emballages  
(carton, films...)



Déchets  
en mélange



Les terres excavées, les outils et équipements techniques industriels, les installations nucléaires, les monuments funéraires, gazons synthétiques ménagers,...

Cependant de nombreux produits sont déjà soumis à des REP spécifiques : mobiliers, papiers-peints, articles de bricolage,...

# Les déchets inertes concernés

## Acceptés



Les déchets de produits et matériaux de type gravats acceptés dans le cadre de la reprise sans frais :

- Béton, y compris ferrailé
- Briques
- Tuiles
- Céramique
- Mélange contenant du béton, briques, tuiles, céramique
- Mélange bitumineux
- Cailloux, pierres, enrochements, granulats
- Pierre de taille, pavés
- Ballast

## Indésirables \*



- Terres
- La présence de plâtre ne dépasse pas 0,1 % en masse
- Autres déchets en quantité négligeable

\* Accepté en quantité négligeable

# Les déchets inertes concernés

## Acceptés



Les déchets de produits et matériaux de type gravats acceptés dans le cadre de la reprise sans frais :

- Béton, y compris ferrailé
- Briques
- Tuiles
- Céramique
- Mélange contenant du béton, briques, tuiles, céramique
- Mélange bitumineux
- Cailloux, pierres, enrochements, granulats
- Pierre de taille, pavés
- Ballast

## Indésirables \*



- Terres
- La présence de plâtre ne dépasse pas 0,1 % en masse
- Autres déchets en quantité négligeable

\* Accepté en quantité négligeable

# La taille des déchets inertes concernés

Type de point de reprise	Taille des matériaux (y compris béton ferrailé)
<b>Plateforme d'inertes</b>	< 0,5 m sur la plus grande longueur et facturation éventuelle par le site en cas de traitement spécifique des matériaux de plus grande dimension
<b>Point d'apport volontaire</b> ( <i>distributeurs, déchetteries professionnelles et déchetteries publiques</i> )	< 0,5 m sur la plus grande longueur

# Métaux

## FLUX DE PRODUITS & MATÉRIAUX COMPOSÉS DE MÉTAUX

### Acceptés



Élément majoritairement métallique et produits multi-matériaux constitués à 65% de métaux en masse.

- Les déchets PMCB de structure / gros œuvre en métal (éléments de charpente métallique, ossature, planchers...).
- Les éléments de bardage métallique, les ossatures et pattes de fixation métallique des bardages non métalliques.
- Les éléments de couverture et accessoires de cloisonnement en métal
- Les éléments sanitaires et robinetteries en métal.
- Les éléments de serrurerie / métallerie.
- Les accessoires (ex: seuils, nez de marche, profilés isolation ext) et fixations métalliques.
- Les éléments de réseau, voirie et aménagement de parcelle en métal (tubes, canalisations, cuves, clôtures...).
- Les câbles et chemins de câbles métalliques.
- Les tapis techniques à structure métallique.
- Les panneaux sandwich à parement métallique.

### Interdits



- Déchets dangereux dont éléments avec peinture au plomb, cuve non dégazée et non vide.
- Ne sont pas acceptés les déchets métalliques déjà soumis à une REP opérationnelle et faisant l'objet de flux séparés en haut ou bas de quai de déchèteries (ex : DEEE).

# Bois

## FLUX DE PRODUITS & MATÉRIAUX COMPOSÉS DE BOIS

### Acceptés



Les déchets suivants sont considérés comme relevant du flux Bois :

- Menuiserie bois intérieure et extérieure (sans vitrage et/ou dentelle de verre), chutes de menuiserie sur chantier, portes sans vitrage, parquets, plinthes, volets, cloisons bois...
- Charpentes, chevrons, poutres, traverses, solives, bastaing, plancher...
- Coffrages décoratifs.
- Palissades, bois extérieur pour terrasse.

**Composition :**

- Bois massif, contreplaqués, panneaux de particules, lamellé collé, panneaux type OSB, panneaux de fibres (Isorel, MDF), bois stratifié, bois autoclavés.
- Les bois traités « non dangereux » (peinture, vernis ou lasures, ...), les bois recouverts de papier peint et les bois avec inserts métalliques sont acceptés.

### Interdits



- Bois créosoté (poteaux, traverses)
- Éléments avec peinture au plomb

### Indésirables \*

- Palettes, bois de coffrage, étaieement
- Déchets de production
- Déchets d'éléments d'ameublement
- Déchets verts, paille, osier, liège, bambou
- Bois contaminés (mérule, ...), bois pourris, échauffés, bois alvéolaire (à mettre dans la benne résiduelle)
- ...

\* Accepté en quantité négligeable

# Plâtre

## FLUX DE PLÂTRE DE QUALITÉ 1 (FLUX PROPRES ET SECS)

### Acceptés



Les déchets suivants sont considérés comme relevant du flux

#### Plâtre Qualité 1:

- Plaques de plâtre ou carreaux de plâtre constitués d'une âme de plâtre enrobée d'une feuille de carton y compris les plaques super-hydrofuges pour locaux très humides, plaques hydrofuges, plaques sandwich phoniques, etc.
- Produits moulés en plâtre non fibrés, tels que corniches, plinthes ou rosaces, par exemple, incluant, éventuellement, des parements cartonnés.
- Cloisons alvéolaires.
- Dalles de plafond en plâtre.
- Complexes de doublage d'isolation thermique / acoustique constitués de plaques de plâtre associées à un isolant tels que du polystyrène expansé, laines minérales ou mousse polyuréthane.

#### Le flux Plâtre Qualité 1 peut comporter des revêtements de type :

- Papiers peints constitués de papier.
- Peinture.
- Faïence, revêtements rapportés de type pare-vapeur, revêtement vinyle, toile de verre, voile de verre ou à base de fibre de verre, tissu.

### Interdits



- Déchets dangereux.
- Sacs de plâtre, sacs et seaux d'enduits et colle à base de plâtre.
- Plaques gypse cellulose.
- Plaques ciment, bois/ciment.
- Briques plâtrières ou plâtrées.

### Indésirables \*

- Rails, montants métalliques.
- Bois, plastique, moquette.
- Déchets inertes de tout type, y compris le béton cellulaire.
- Staff, stuc, mélange paille/plâtre.

\* Accepté en quantité négligeable inférieur à 1% du flux

# Plâtre

## FLUX DE PLÂTRE DE QUALITÉ 2 (FLUX PROPRES ET SECS)

### Acceptés



Les déchets suivants sont considérés comme relevant du flux Plâtre Qualité 2 :

- Plaques de plâtre sans isolant, constituées d'une âme de plâtre enrobée d'une feuille de carton.
- Dalles de plafond en plâtre.
- Carreaux de plâtre.
- Cloisons alvéolaires.
- Produits moulés en plâtre non fibrés, tels que corniches, plinthes ou rosaces, par exemple, incluant, éventuellement, des parements cartonnés.

Le flux Plâtre Qualité 2 peut comporter exclusivement des revêtements de type papiers peints constitués de papier, peinture.

**Exclus du flux Plâtre Qualité 2 :** complexes de doublage d'isolation thermique / acoustique constitués d'une ou deux plaques de plâtre associées à un isolant, en général du polystyrène expansé ou des laines minérales ou mousse polyuréthane.

### Interdits



- Déchets dangereux.
- Déchets inertes de tout type y compris béton cellulaire.
- Mélanges paille/plâtre, staff, stuc.
- Sacs/seaux d'enduits et colles à base de plâtre.
- Briques plâtrières ou plâtrées.
- Plaques ciment, bois/ciment.
- Plaques gypse cellulose.
- Rails , montants métalliques.
- Bois, plastique, moquette.
- Plaques superhydrofuges pour locaux très humides.
- Revêtements rapportés de type faïence, pare-vapeur, vinyle, toile de verre, voile de verre ou à base de fibre de verre, tissu.

# Plastiques

## RIGIDES OU SOUPLES

### Acceptés



Le flux Plastiques est constitué de déchets PMCB en plastiques rigides ou souples décrits ci-après:

- La famille des PVC rigides, Polycarbonate, ABS et PMMA (déchets de pose et dépose) :
  - Profilés, encadrements - Moulures de protection, d'habillage et de décoration (cornières, etc.) - Menuiseries sans verre (absence de dentelle de verre).
  - Lambris et bardages - Goulottes - Portails et clôtures, volets et persiennes.
  - Canalisations et raccords d'arrivée / évacuation d'eau PVC.
  - Gouttières et descentes - Accessoires en PVC.
- Les déchets de type PVC issues du monde du revêtement :
  - Nez de marche PVC.
  - Panneaux de protection PVC.
  - Accessoires profilés (plinthes et systèmes de plinthes, cornières, barres de seuil, ...).
  - Pare-chocs PVC.
- Lames de rideaux piscines
- Panneaux et plaques transparents ou translucides (ex. Plexiglas®).

### Interdits



- Planchers techniques et bardages extérieurs en HPL.
- Panneau exclusivement PU (hors panneaux sandwichs à parement métallique) et mousses PU.
- Isolants en PSE et XPS.
- Revêtements de sol PVC multi-matériaux (ex. PVC sur bois), linoléum, moquettes,...
- Textiles, revêtements de sol caoutchouc, systèmes sols sportifs PVC, sols durs (époxy, PU, ...).
- Membranes d'étanchéité EPDM et PIB.
- Plafonds tendus, revêtements et panneaux acoustiques pour plafond.
- Revêtements de mur ou de closions, panneau mural acoustique.

# Plastiques

## RIGIDES OU SOUPLES

### Acceptés



#### La famille des PVC souples :

- Sol :
  - Revêtements de sol PVC: dalles, lames, lés – avec ou sans reste de colle et ragréage.
  - Systèmes douches PVC (complexe sol et mur): lés – avec ou sans reste de colle et ragréage.
- Toiture :
  - Membranes d'étanchéité toiture PVC et FPO: sans reste de colle et d'isolants.
- Piscines :
  - Liner PVC, membranes armées PVC: sans reste de colle et d'isolants.

#### La famille des polyoléfines (PE, PP, PB, PERT, PE-X, multicouches, ...), déchets de pose ou de dépose :

- Tubes, raccords et/ou leurs gaines (de différentes couleurs selon leurs applications) utilisés dans des applications de branchement d'eau potable et de chauffage, gaz et assainissement.
- Plinthes, gaines techniques de logement - cuves et réservoirs n'ayant pas contenu de liquides dangereux.

### Interdits (suite)



- Divers : tapis d'entrée techniques, toiles enduites, toile et fibre de verre, sous-couches, films, écrans, filtres, accessoires en d'autres matières que PVC, joints, bandes d'étanchéité.
- Les plastiques non PMCB (jouets, articles de sport, bricolage, emballages, mobilier) ne sont pas acceptés dans le flux Plastiques (sauf dans le cas d'une benne plastique en mélange en SPGD).

### Indésirables\*

- Présence de colles, ragréage et isolants (sauf revêtement de sol et système douches PVC).
- Colliers et inserts métalliques.
- Emballages.

\* Accepté en quantité négligeable

# Laines minérales

## FLUX DE LAINES DE VERRE

### Acceptés



Les flux laines de verre et laines de roche ne doivent pas être mélangés.

Le flux laine de verre est composé de l'ensemble des déchets PMCB suivants :

- Laine de verre dépourvue d'autres types de déchets tels que :
  - Déchets dangereux, amiante, hydrocarbures
  - Autre laine minérale non-laine de verre
  - Revêtement aluminium, membrane d'étanchéité,
  - Bois, plastiques, métaux, plâtre
  - Inertes: céramique, béton, tuile, ...
- Les laines à souffler ainsi que les laines avec revêtements en kraft sont acceptées.
- Laine de verre dépourvue d'humidité (déchets secs ou très légèrement humides).

### Interdits



- Flux de laines de verre et flux de laines de roche en mélange.
- Flux de laine de verre à plus de 10% d'humidité.

# Laines minérales

## FLUX DE LAINES DE ROCHE

### Acceptés



Le flux Laine de Roche est composé de l'ensemble des déchets PMCB suivants :

- Laine de roche dépourvue d'autres types de déchets tels que :
  - Déchets dangereux, amiante, hydrocarbures
  - Autre laine minérale non-laine de roche
  - Revêtements aluminium et bitume
  - Bois, plâtre, plastiques, métaux, inertes...
- Les laines à souffler ainsi que les laines avec revêtements en kraft sont acceptées.
- Laine de roche dépourvue d'humidité (déchets secs ou légèrement humides).

Ce produit d'isolation thermique et acoustique se reconnaît par sa couleur grise / verdâtre et par son toucher plus abrasif.

### Interdits



- Flux de laines de verre et flux de laines de roche en mélange.
- Flux de laine de roche à plus de 10% d'humidité.

# Menuiseries vitrées

## CONSIGNE DE TRI

**Le flux Menuiseries Vitrées est composé de structures type menuiseries avec vitrage :**

- Encadrement bois, aluminium, acier ou PVC
- Fenêtres, vasistas, portes-fenêtres, portes intérieures et extérieurs vitrées, baies vitrées, véranda, pergola et cloisons vitrées
- Les dormant sont intégrés dans ce flux lorsque non séparés de la fenêtre

**Ces éléments doivent comporter un vitrage et être présentés intègres et sécurisés**

- Le caractère « intègre et sécurisé » est apprécié par la possibilité de manipulation de l'élément sans risque pour les opérateurs (coupure, chutes de verre, ...)
- En cas d'absence de vitrage, éléments à mettre dans le flux menuiseries vitrées ou dans la benne matériau (métaux, bois, plastiques) selon composition

**L'ensemble des qualités de verre est accepté** (verre armé, verre vitro-céramique, verre fumé, miroir, ...). Leur séparation sera réalisée sur les centres de démantèlement.

## Interdits

- Déchets dangereux (peinture au plomb, joints amiantés)
- Verre photovoltaïque

## Indésirables \*

- Infusibles (céramique, faïence, cailloux, porcelaine, ...)
- Carton, papier d'emballages,...

\* Accepté en quantité négligeable

# Menuiseries vitrées

## COLLECTE INTÈGRE ET SÉCURISÉE

**Menuiseries intègres** : menuiseries dans lesquelles le vitrage et la menuiserie restent solidaires, la partie vitrée ne doit pas se casser en morceaux et tomber hors de la menuiserie lors de la manipulation.

Les menuiseries intègres sont **sécurisées** car elles ne présentent pas de morceaux blessants. Elles doivent ensuite être déposées dans des contenants adaptés pour éviter la chute des menuiseries pendant le transport (sangles, films etc.)

**Les menuiseries avec verre fêlé** sont conformes à une collecte intégrée si la fêlure du verre permet toujours de manipuler la menuiserie sans que le verre ne se désolidarise du reste de la menuiserie.



# Menuiseries vitrées

## RANGEMENT ADAPTÉ

Rangement adapté des menuiseries dans les contenants, selon leur type (chevalets, bennes etc.)



DÉPLOIEMENT 2024

# UNE FILIÈRE OPÉRATIONNELLE EN POINT DE REPRISE



02

# Quelques chiffres clés

Valdelia tient ses engagements et s'assure d'une montée en charge progressive de la filière



## 532 ADHÉRENTS

dont CMEM, Janneau, Interface, Bubendorff ou encore Chausson Matériaux s'engagent au côté de Valdelia.



## LE NÉGOCE

### et la distribution

61% des adhérents Valdelia sont des distributeurs multi matériaux.



## 300 POINTS

### de reprise

proposent aujourd'hui la collecte des déchets du bâtiment

# Ouverture des points de reprise

Un déploiement progressif sur l'ensemble du territoire

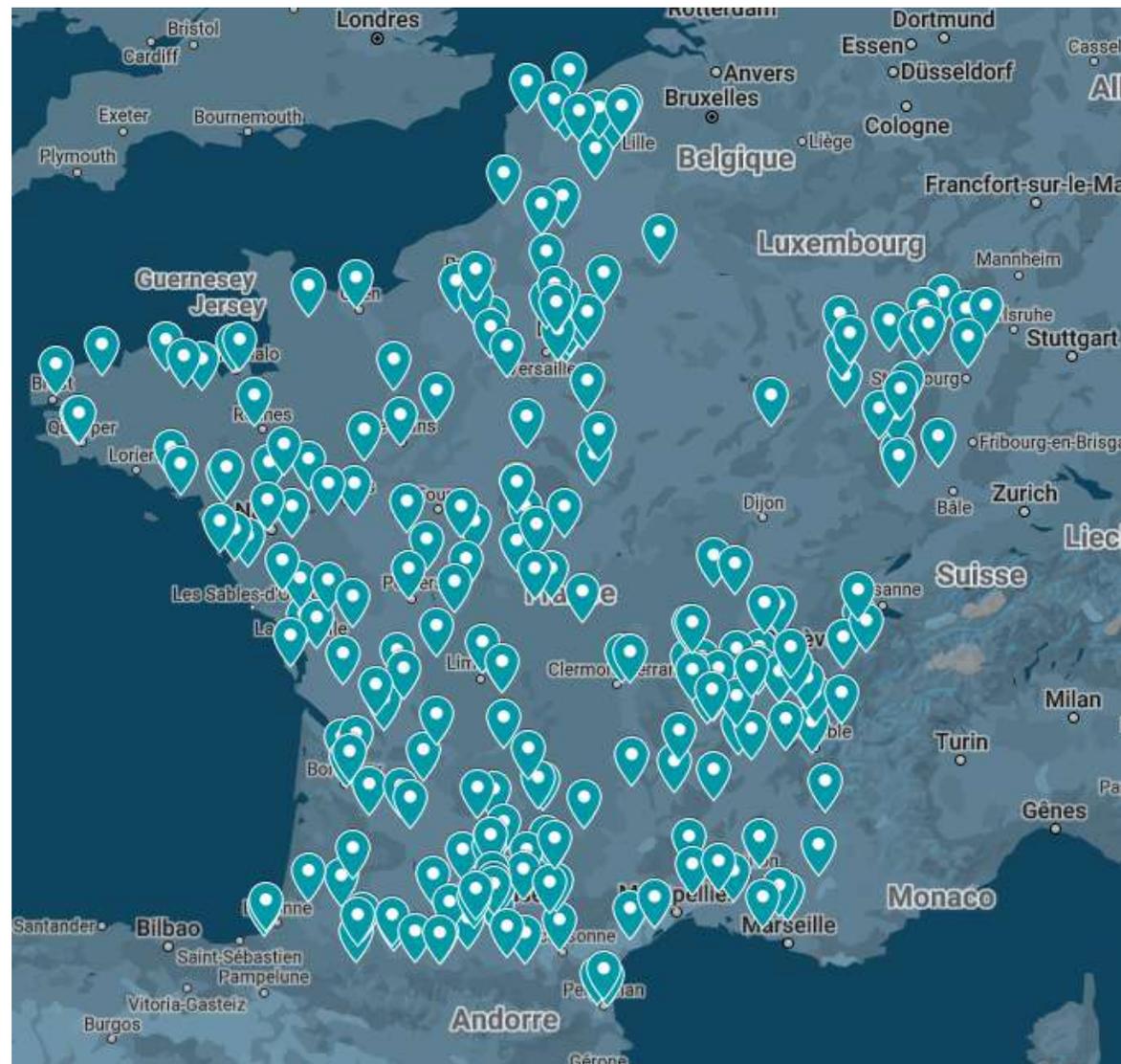
**300 points de reprise** actifs à date



Des **prestataires de proximité** pour chaque point de reprise



Des **contenants mis à disposition** en fonction des besoins



# Le parcours clients

## 1

### INSCRIPTION DE L'ARTISAN

- Inscription de l'artisan **et acceptation des CGU** via le formulaire en ligne, en amont de sa visite ou le jour même.

## 2

### ACCUEIL DE L'ARTISAN

- Accueil de l'artisan et **vérification de la signature des CGU**
- **Consultation de la grille tarifaire** de reprise des déchets hors PMCB.

## 3

### INVENTAIRE DES DÉCHETS

- **Identification et inventaire des déchets** rapportés via l'outil en ligne dédié avec estimation des volumes et du poids.

## 4

### DÉPOSE DES DÉCHETS

- **Tri des déchets** par l'artisan
- Dépose des déchets rapportés par l'artisan dans les **contenants correspondants**.

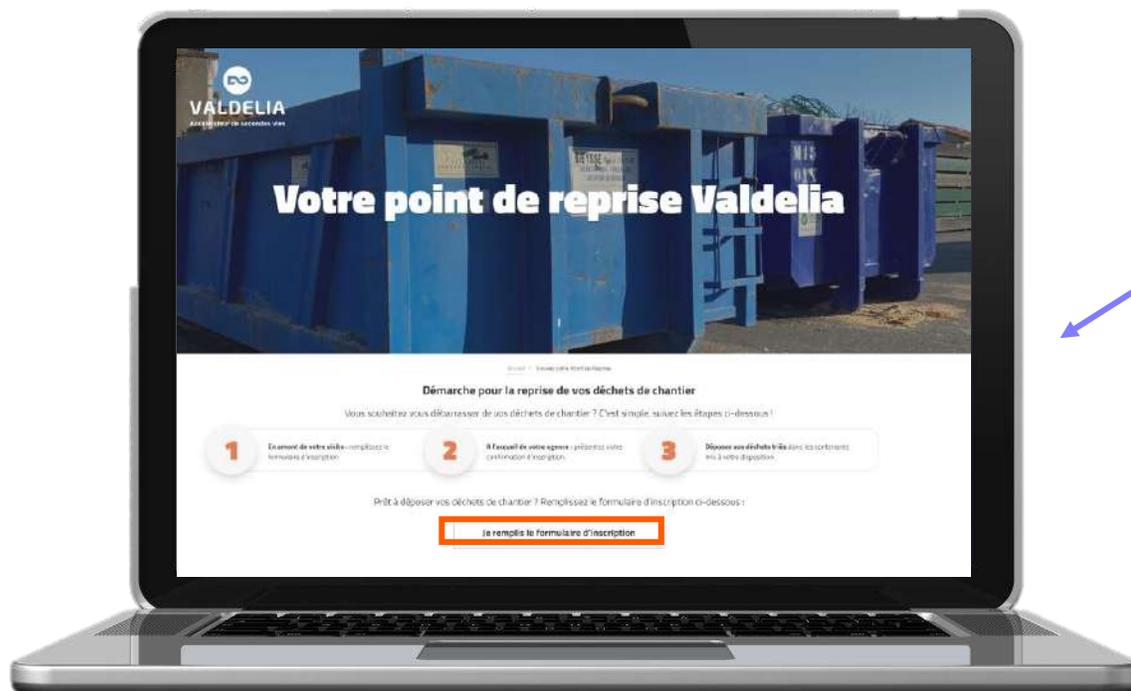
## 5

### SORTIE DE L'ARTISAN

- Suite à l'inventaire, **impression du bordereau de dépôt** des déchets en 2 exemplaires
- **Signature** par les 2 parties et **remise du bordereau** à l'artisan

# Inscription de l'artisan ou du particulier

## INSCRIPTION EN AMONT



*OU*

## INSCRIPTION SUR SITE

**NOUVEAU SERVICE  
DANS VOTRE AGENCE**

**Nous réceptionnons gratuitement  
vos déchets de chantier triés\***

Pour bénéficier de ce service, inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription

Scannez -moi

\*Sont pris en compte les déchets issus de vos chantiers et pris en charge par la filière de collecte et de traitement des produits et matériaux de construction du bâtiment. (voir conditions en agence)

**VALDELIA**

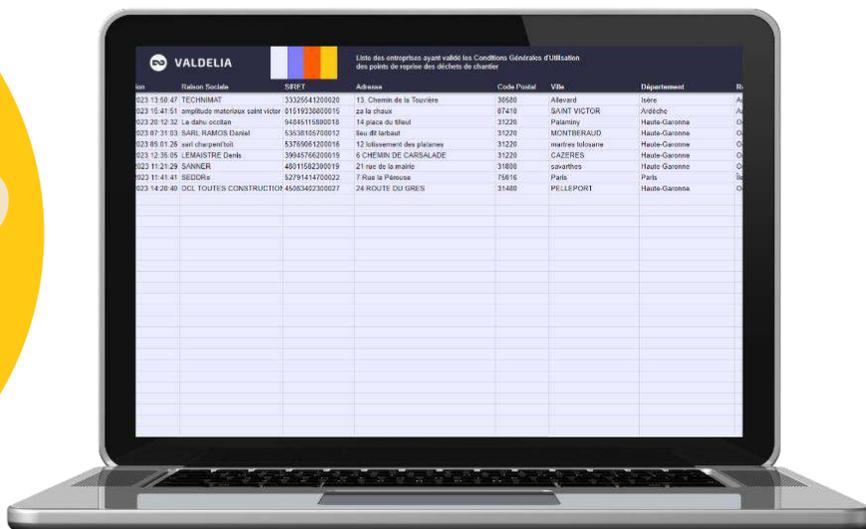
Établissement agréé par le Ministère de la Transition Ecologique  
Service de collecte et de traitement des produits et matériaux de construction du bâtiment

# Accueil de l'artisan

## IMPORTANT

Pour bénéficier du service de reprise de ses déchets de PMCB, l'artisan doit obligatoirement avoir signé les CGU et doit pouvoir le prouver.

## MOYENS DE VERIFICATION



Vérification via le [registre des inscrits](#)



Vérification de la preuve d'inscription envoyé par mail



## ASTUCES :

Afin d'anticiper la rotation des contenants et éventuellement identifier un besoin en produits et matériaux neufs, prenez le temps de vous renseigner auprès de l'artisan sur la nature de ses chantiers.

- Sur quel type de chantier travaille-t-il ?
- Quelle est la taille du chantier ?
- Ce chantier est-il récurrent ?
- Quels types de déchets génère son chantier ?

# Inventaire des déchets

## IDENTIFICATION DES DÉCHETS

Un agent en point de reprise vérifie l'éligibilité des déchets rapportés par le client.



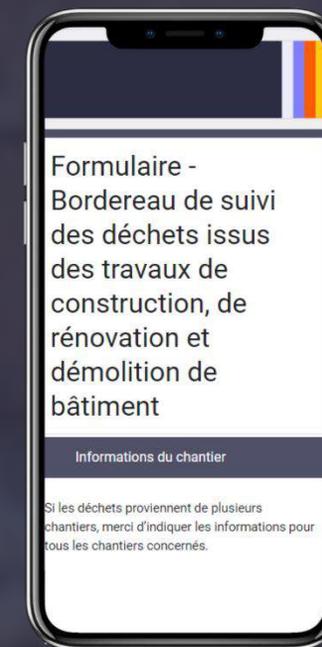
### LIMITE DES APPORTS JOURNALIERS PAR ARTISAN

Cat. 1  
200  
kg

Cat.2  
750  
kg

\* Dans la limite des capacités de stockage du point de reprise

## INVENTAIRE DES DÉCHETS



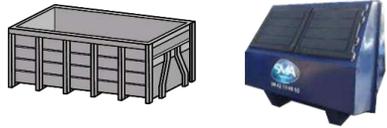
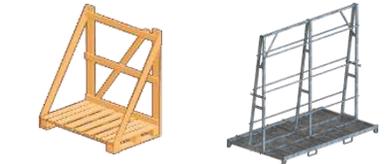
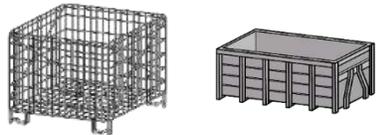
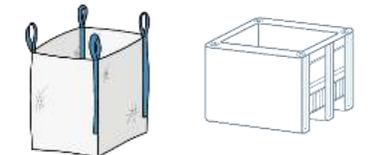
L'agent effectue ensuite l'inventaire avec l'artisan via l'outil en ligne. La quantité de déchets rapportés devra être estimée en volume ou poids et déclarée pour chaque typologie de déchets.

Il est important de distinguer les déchets issus de chantiers différents.

# Dépose des déchets

Les déchets repris devront être triés en 7 flux (flux pouvant variés d'un point de reprise à un autre) et déposés dans les contenants correspondants :

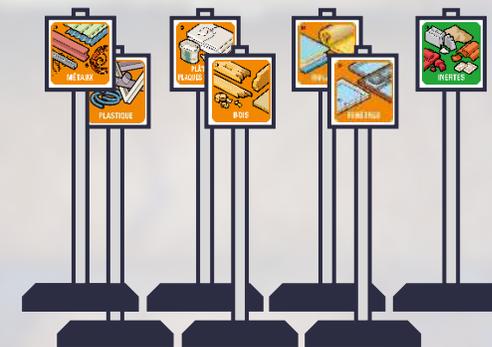
## CONTENANTS DE COLLECTE

	<b>Benne fermée ou ouverte :</b>	   
	<b>Rack ou palette à dossier :</b>	
	<b>Caisse palette ou benne 5m3 :</b>	
	<b>Bigbag ou caisse palette :</b>	 

## KIT DE COMMUNICATION

Des outils pour sensibiliser vos clients au nouveau service et au tri vous ont été fournis.

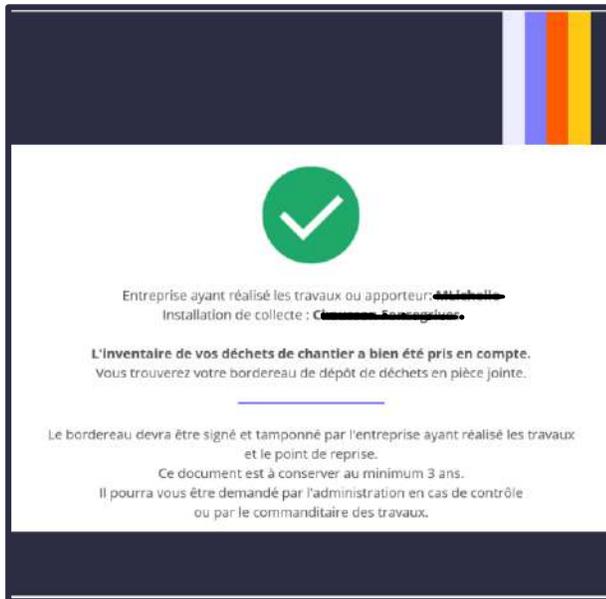
Il est important de bien disposer les panneaux de signalétique devant les contenants afin qu'ils puissent se repérer sur la zone et déposer leurs déchets dans les contenants dédiés.



# Sortie de l'artisan

## BORDEREAU DE DÉPÔT DES DÉCHETS

Le bordereau de dépôt de déchets est automatiquement envoyé par mail en pièce jointe à l'issue de la validation de l'inventaire via l'outil en ligne.



Il faut donc :

- Imprimer le bordereau en deux exemplaires
- Les faire signer par les deux parties (signature + tampon du point de reprise et signature de l'artisan)
- Remettre un exemplaire au client.

Ce document devra être conservé au minimum 3 ans

## Bordereau de dépôt de déchets de PMCB

**Bordereau de dépôt de déchets issus des travaux de construction, de rénovation et démolition de bâtiment**  
Ce document doit être conservé 3 ans

Les informations du(des) chantier(s)		
Adresse du chantier 1 : Oliéron 17310 St pierre d'oléron	Adresse du chantier 2 :	Adresse du chantier 3 :
Nom ou raison sociale du maître d'ouvrage : ALEXANDRE VELLERIBIERE	Nom ou raison sociale du maître d'ouvrage :	Nom ou raison sociale du maître d'ouvrage :
Numéro SIRET/SIREN du maître d'ouvrage :	Numéro SIRET/SIREN du maître d'ouvrage :	Numéro SIRET/SIREN du maître d'ouvrage :

<b>Entreprise ayant réalisé les travaux ou apporteur</b> Nom ou Raison sociale : VELLERIBIERE ALEXANDRE Adresse : 2 RUE DE LA BORDIERE - 17310 St pierre d'oléron Numéro SIRET / SIREN : 92101239700016	Signature et tampon de l'entreprise
<b>Les informations de l'installation de collecte</b> Raison sociale : Chaussen Saint Pierre d'Oliéron Numéro SIRET / SIREN : 52864889201667 Date de réception des déchets : 05/06/2023	Signature et tampon de l'installation de collecte

Typologie de déchets déposés		Quantités déposées (mètre ou volume)	Méthode d'estimation	
Libellé	Code déchet		Examen visuel	Pesée
Plastique*	170203			
Bois*	170201			
Inertes*	170107			
Métal*	170407	0.5 Kg	Oui	Non
Verre*	170202			
Menuiseries*	170904			
Piâtre/Plaque de Piâtre*	170802	50 Kg	Oui	Non
Laine de verre*	170604	0.5 Kg	Oui	Non
Laine de roche*	170604			
Membrane bitumineuse*	170302			
Produits dangereux*	170903*			
Emballage carton	150101			
Emballage plastique	150102			
Emballage bois	150103			
D.I.B	170904			
Autre déchet				

\* Pcs en charge par la filière RSP PMCB

# DÉPLOIEMENT 2024 ROTATION & FACTURATION

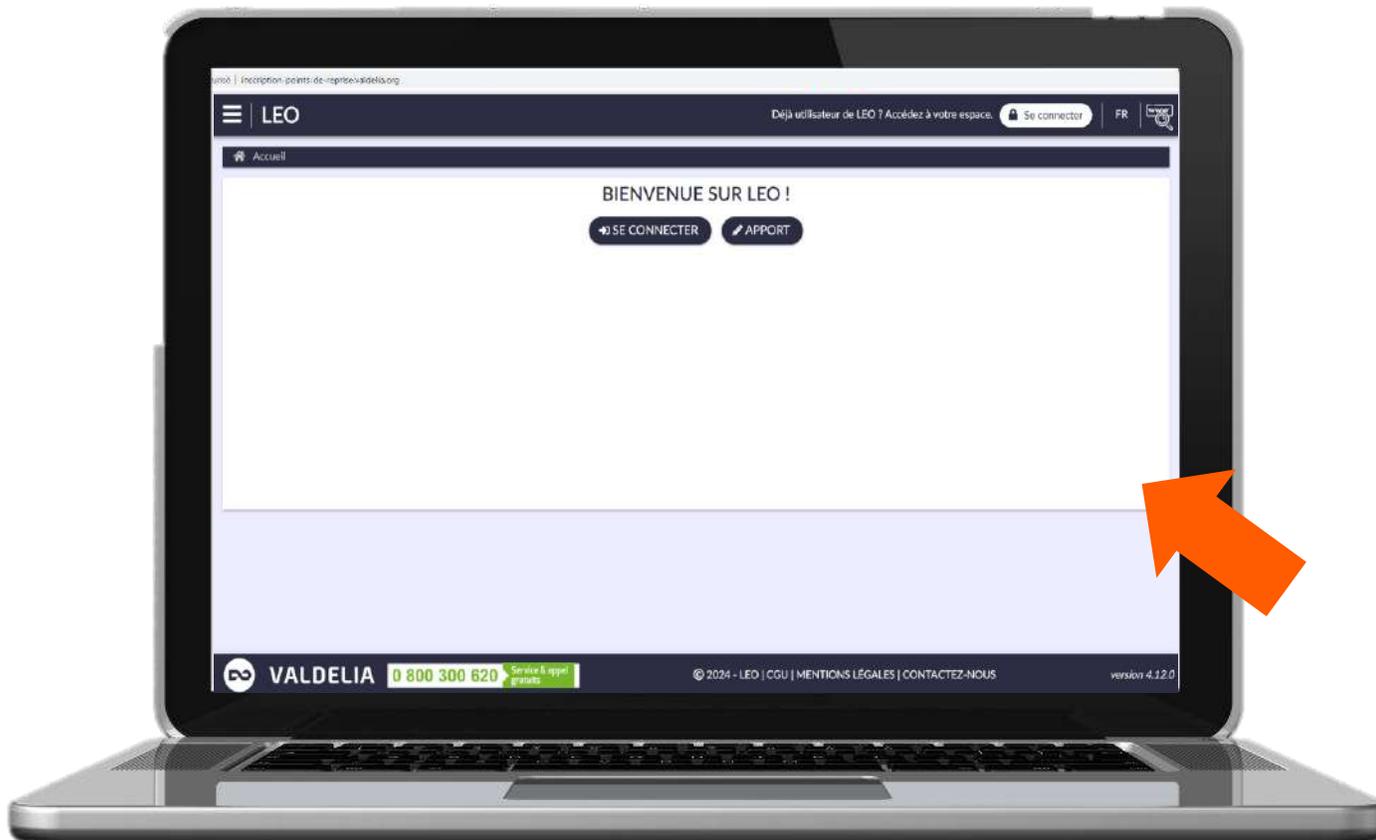


03





# Procédure simplifiée sur LEO



- Réception d'un mail pour valider la création de votre compte sur LEO
- Création de votre mot de passe
- Accès à la plateforme pour effectuer les demandes de rotation et valider les factures en quelques clics

# Déclaration des comptes utilisateurs LEO

Afin que nous puissions créer les comptes des utilisateurs sur le système d'information LEO, merci de nous communiquer les contacts via notre formulaire dédié :

**SCANNER POUR ACCÉDER  
AU FORMULAIRE**



# Questions / Réponses





# VALDELIA

Accélérateur de secondes vies

Vous avez une question ?  
Nos équipes sont là pour y répondre

0 800 000 620

Service & appel  
gratuits